#7 Le GFA de Glomel

© Pauline Chiron

Situation

Commune de Glomel, Côtes d'Armor, Bretagne

La Ferme

Activité
Élevage de vaches laitières (AB)

Cheptel
65 vaches laitières

Emplois agricoles
2 UTH (bientôt en GAEC)

Patrimoine
- 50 hectares de terres (37 en propriété du GFA)
- 1 maison d'habitation et 1 bâtiment d'exploitation (en propriété du fermier du GFA)

En centre Bretagne, à Glomel, Raymond Robic est fermier jusqu'à la fin de sa carrière, en 2012. Pour assurer la transmission de sa ferme et favoriser une installation, il crée un Groupement Foncier Agricole (GFA) citoyen pour le rachat des terres. En étant cogérant, Raymond reste aujourd'hui encore très impliqué dans la gestion du GFA.

La naissance du projet et l'accès au foncier

Raymond est installé sur une ferme laitière de 50 ha. Son système essentiellement herbager est complété par un peu de maïs. Quelques années avant son départ en retraite, qu'il prévoit en 2012, la question de la transmission devient centrale : comment faire en sorte que ces terres qu'il loue auprès de trois propriétaires favorisent bien l'installation d'un nouvel agriculteur plutôt que l'agrandissement d'agriculteurs déjà installés ? Comment pérenniser ce siège d'exploitation sur la commune de Glomel ? *« J'en ai trop vu disparaître dans les villages alentours »* explique Raymond. *« Ici, il y avait 3 chefs d'exploitation quand je suis arrivé. Si celui-ci était abandonné, il n'y en aurait plus sur la commune ».*

Pour éviter ce scénario, Raymond questionne ses propriétaires sur le devenir des terres après son départ en retraite. Si la principale propriétaire souhaite continuer à louer, elle lui donne "carte blanche" pour lui trouver un successeur. Raymond rencontre Jean-Philippe, qui se montre intéressé pour la reprise de la ferme, sur la base d'une location des terres. La propriétaire décide finalement de vendre, ce qui remet en cause la viabilité économique du projet de Jean-Philippe avec l'achat du foncier. Après une phase de questionnement et face au blocage financier, l'idée d'un GFA commence à émerger.

Qu'est ce qu'une SCI / un GFA citoyen ?

Des citoyens prennent des parts dans le GFA ou la SCI, ce qui permet d'acquérir la terre. Ils gèrent ensuite le bien sur le long terme. Le GFA ou la SCI devient propriétaire et loue la terre et/ou les bâtiments à un ou des fermiers. Il y a donc un découplage entre la propriété et l'utilisation du bien.

Étapes clés

Juin 2011
Premier contact avec Terre de Liens

Été et automne 2011
Collecte des promesses de parts

Novembre 2011
AG constitutive

Janvier 2012
Signature de l'acte de vente

L'AG Constitutive

C'est un moment fort car elle rassemble l'ensemble des associés qui votent et signent les statuts de la société, notamment les gérants, votent l'achat du bien et sa mise à disposition à un agriculteur.

La création du GFA et l'articulation avec Terre de Liens

Raymond découvre Terre de Liens en juin 2011, lors d'une intervention de Terre de Liens Bretagne au cours d'une AG de la Confédération Paysanne. Après un premier rendez-vous avec la salariée de l'association, Lysiane, l'option de créer un GFA pour acheter les 37 hectares de terres semble la plus pertinente. Le reste des terres est en fermage auprès de propriétaires. Raymond étant propriétaire du bâti (maison d'habitation et bâtiment d'exploitation), il les revend directement à Jean-Philippe.

Accompagné par Terre de Liens Bretagne et avec des amis de la Confédération Paysanne, Raymond forme ensuite un comité de pilotage pour réfléchir à la création du GFA, à l'écriture des statuts et à l'animation de la collecte de promesses de parts. Ils trouvent facilement des associés, notamment parce qu'une personne leur propose de prendre un grand nombre de parts. Son apport est finalement plafonné à 20 000€, ce qui équivaut à 200 parts, pour permettre à des plus petits porteurs de parts de rentrer dans le GFA. Jean-Philippe prend également un grand nombre de parts : 216. Fin septembre, la somme espérée est réunie. Les associés sont majoritairement issus du département des Côtes d'Armor, que Raymond a sollicité grâce à son réseau de la Conf', du GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques) et du CEDAPA (Centre d'Etude pour un Développement de l'Agriculture Plus Autonome). Les associés adhèrent à l'idée mais aussi parce qu'ils connaissent Raymond. *« Il y a une certaine personnalisation »*, admet Raymond. On peut alors se demander si le GFA perdurerait sans Raymond et si des associés ne retireraient pas leurs parts.

> « J'y ai passé énormément de temps, j'ai failli exploser ! »

Après la phase de collecte, et alors que Jean-Philippe, le repreneur est en stage pour six mois et s'occupe de la ferme, Raymond se lance seul dans les démarches administratives inhérentes à la création du GFA. *« J'y ai passé énormément de temps, j'ai failli exploser ! »*, lâche-t-il. L'Assemblée Générale (AG) constitutive a lieu en novembre 2011 en présence de Terre de Liens Bretagne, puis l'acte de vente avec la propriétaire principale est signé en janvier 2012. Pour le reste des terres, des baux de fermage sont signés avec les autres propriétaires et pourraient revenir dans le giron du GFA en cas de vente. Raymond peut alors partir en retraite à la date prévue, en février 2012.

Le rôle des associés

Les associés signent les statuts et définissent le fonctionnement de la société :

objet, apport en capital, droits et responsabilité des membres et des gérants, cession et transmission de parts sociales, règles des AG et quorum obligatoire à atteindre, etc.

Les associés se réunissent en AG chaque année :

ils approuvent ou non le rapport de gestion et le rapport des comptes. Ils décident de l'affectation des bénéfices.

Les associés nomment des gérants :

ces derniers gèrent et administrent la société (comptes et assurances notamment). Ce sont eux qui assurent le lien avec les autres associés.

La vie du GFA

La cogérance : ils sont trois cogérants mais finalement deux à se répartir les tâches : l'un s'occupe de la comptabilité et Raymond du reste. Il s'est souvent épuisé dans cette fonction, ayant en plus porté la création du GFA. Par ailleurs, il est opposé à ce que le fermier soit gérant pour limiter le risque de conflit d'intérêt, par exemple en cas de non paiement du fermage.

La gestion courante : l'assemblée des associés décide en général que les bénéfices restent sur le compte du GFA. Cela permet de constituer de la trésorerie, pour être en mesure d'acheter des terres, par exemple. Actuellement, avec les 9000€ du compte, une parcelle enclavée au sein de la ferme et appartenant à Raymond, va être rachetée par le GFA.

Les mouvements de parts : les cogérants souhaitent essayer de réduire le nombre de petits porteurs de parts, pour simplifier la gestion des mouvements de parts et limiter les frais inhérents aux actes de cession.

© Delphine Leroux, TDL BZH

Liens propriétaire-locataire : peu après son installation et la signature de son bail avec le GFA, Jean-Philippe arrête brutalement son projet agricole, suite à des problèmes personnels. Le GFA se retrouve sans fermiers. Des amis de Raymond, de la Confédération Paysanne, entretiennent les terres le temps de trouver un nouveau candidat à la reprise. Une piste les conduit vers un candidat à l'installation en maraîchage et élevage bio, qui est intéressé par les terres du GFA pour compléter son parcellaire. Alors que le nouveau bail vient d'être signé avec le GFA, il annonce finalement son départ, suite à un conflit avec ses futurs associés. Le GFA se retrouve une nouvelle fois sans paysans. A l'automne 2015, Xavier candidate pour un projet en élevage laitier bio en système herbager, avec Laurence, sa compagne. Alors que le couple se heurtait jusque là à l'impossibilité financière d'acheter le foncier, Xavier s'installe l'hiver suivant en attendant de constituer un GAEC[1] avec Laurence.

Pour Raymond, malgré ces rebondissements, le fait d'être en GFA a permis à ce que la ferme perdure. *« Un propriétaire privé lambda n'aurait sûrement pas fait preuve de la même ténacité »*, affirme-t-il.

1 Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Le GFA en bref

Chiffres clés

65 associés (67 au départ) dont 3 cogérants

98 000 € de capital social (1part=100€)

2 paysans

37 hectares

Partenaires Principaux

- Terre de Liens Bretagne
- La Confédération Paysanne
- CEDAPA

Pour aller plus loin

1001 Traites :
film documentaire de Jean-Jacques Rault sur la transmission de Raymond Robic

Le lien aux associés

En dehors des AG annuelles, il n'y a pas de mobilisation des associés du GFA. Raymond cherche tout de même à s'assurer que les associés reçoivent bien tous les mails, en demandant une réponse systématique aux invitations à l'AG. En cas de chantier collectif, il fait plutôt appel à son réseau d'amis de la Confédération Paysanne et de la CUMA[2]. En cela, Raymond souligne que la dynamique du GFA de Glomel est différente de celles d'autres GFA : comme par exemple au GFA de la Tertraie où la cogérance mobilise des associés sur des chantiers, des réflexions sur l'avenir de la structure ou pour partager un moment de convivialité ou encore au GFA de Kerleo, qui rassemble au sein du GFA une bonne partie des clients de la ferme. *« Il y a une espèce de lien social créé par ces GFA »* reconnaît Raymond. *« Ici, il y a des voisins de la Conf' et tout ça mais ce n'est pas parce qu'on est en GFA »*.

La question de l'investissement des associés se pose tout de même. Pour Raymond, la règle « une personne égale une voix » est à questionner au regard de la diversité des engagements des associés : *« celui qui a placé 20 000€, est-ce qu'il a les mêmes soucis que ceux qui ont mis 100€ ? Est-ce que c'est normal qu'il ait le même pouvoir que ceux qui ont une part ? C'est pas le même engagement ! »* constate Raymond. Pour Raymond, les petits porteurs peuvent sous-estimer l'importance d'être associé d'un GFA. *« Une associé m'a par exemple informé que sa carte d'identité n'était pas valide, quinze jours avant l'AG. Juridiquement, tu as beau n'avoir qu'une part de 100€, tu es associé d'une société qui est inscrite au Tribunal de Commerce ! »*, rappelle-t-il.

> « Juridiquement, tu as beau n'avoir qu'une part de 100€, tu es associé d'une société qui est inscrite au Tribunal de Commerce ! »»

Cet exemple questionne l'intérêt d'ouvrir davantage le GFA, pour qu'un nombre plus grands d'associés puissent s'approprier cet outil et assurer sa durée dans le temps, au-delà du fort et essentiel engagement de Raymond.

2 CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole